



Shell lance ses meilleures huiles pour moteur

Grâce à ses spécifications améliorées, les nouveaux produits Shell Helix Ultra¹ permettent aux clients d'obtenir plus de puissance moteur².

Paris, 7 mai 2024 – Shell Lubricants, a lancé trois nouveaux produits sous sa marque d'huile moteur Shell Helix Ultra pour les véhicules légers. Ses nouveautés permettent au leader sur le marché³, de répondre aux demandes particulières de l'industrie et aux exigences des constructeurs automobiles¹.

Les résultats des tests montrent que les nouveaux produits Shell Helix Ultra permettent aux clients d'augmenter la puissance du moteur jusqu'à 1,8 %², d'augmenter la réactivité de leur moteur jusqu'à 3,4%² et d'obtenir un meilleur rendement énergétique jusqu'à 4 %⁴. Les essais démontrent également que les nouveaux produits permettent aux clients de conserver leur moteur aussi puissant qu'à l'état du neuf, jusqu'à 200 000 km de fonctionnement, quelles que soient les conditions de conduite⁵.

Jason Wong, vice-président exécutif mondial de Shell Lubricants, a déclaré : « L'huile moteur Shell Helix est la marque mondiale #1 sur le marché des lubrifiants pour voitures particulières³ et nous avons maintenant placé la barre encore plus haut en lançant trois nouveaux produits Shell Helix Ultra. Les nouveaux produits répondent aux spécifications améliorées de l'industrie et aux exigences des équipementiers¹, reflétant notre engagement continu en faveur de l'innovation et du leadership technologique, et permettent aux clients d'obtenir plus de puissance moteur² et un meilleur rendement énergétique⁴, leur offrant ainsi des performances de moteur ultimes⁵.

Shell Helix Ultra ECT C6 0W-20 et Shell Helix Ultra ECT C3/SP 0W-40 seront lancés en Chine et en Europe au cours des deuxième et troisième trimestres de 2024, respectivement, avant d'être déployés sur d'autres marchés. Shell Helix Ultra ECT C3/SP 0W-30 est déjà disponible en Chine et sera lancé en Europe au troisième trimestre, avant un déploiement sur d'autres marchés.

¹ Selon la fiche technique du produit (TDS), y compris les spécifications des approbations API, ACEA et OEM.

² Selon les résultats des tests de groupe motopropulseur effectués par le centre technique AVL Shanghai (AVL) à Shanghai, en Chine, au cours du 4e trimestre 2023 et du 1er trimestre 2024. AVL a effectué des tests d'huile moteur sur le véhicule VW Golf GTI 2.0T 2023 afin d'évaluer les avantages potentiels en termes de performances. AVL a entrepris un ensemble de travaux basés sur son système de banc d'essai de groupe motopropulseur pour une variété de véhicules haut de gamme disponibles sur le marché chinois. Utilisation de Shell Helix Ultra ECT C3/SP 0W-30 par rapport à 10W-40.

³ Selon la part de volume de la marque 2021-2023 dans la base de données d'audit de GfK Retail. Pays inclus : Chine, Indonésie, Thaïlande, Égypte.

⁴ D'après les résultats des essais du moteur API Sequence VIE par rapport à l'huile de référence de l'industrie utilisant Shell Helix Ultra ECT C6 0W-20.

⁵ D'après les résultats d'essais sur le terrain de 200 000 km menés par un tiers indépendant de 2020 à 2023 à l'aide des produits Shell Helix Ultra 0W.

Tous les produits Shell Helix Ultra sont alimentés par la technologie brevetée PurePlus de Shell, un procédé révolutionnaire qui produit une forme plus propre et plus pure d'huile de base à base de gaz naturel⁶, ce qui les rend purs à 99,5 %, de sorte que rien ne puisse empêcher de maintenir le moteur en bon état, quels que soient les climats et les conditions routières extrêmes⁷

Ces produits sont développés à l'aide de la technologie compatible avec les émissions (ECT) de Shell et de la technologie de nettoyage actif ultime de Shell, qui protège les systèmes d'émission des véhicules en aidant à garder les filtres à particules d'essence et diesel exempts de dépôts nuisibles à la puissance et aux performances, contribuant ainsi à maintenir les performances du moteur.

Approuvé par de nombreux équipementiers parmi les plus importants au monde, notamment BMW, Mercedes-Benz et Volkswagen, Shell fournit également des produits Shell Helix Ultra à ses partenaires de sport automobile, notamment la Scuderia Ferrari, BMW Motorsport, Hyundai Motorsport et Geely Group Motorsport. Ces partenariats commerciaux et techniques servent de banc d'essai ultime pour le développement de produits, l'innovation étant transférée dans de nouveaux produits et services qui profitent aux clients de Shell sur la route.

Shell Lubrifiants désigne l'activité lubrifiants de la société Shell France – S.A.S. au capital de 513 934 496 euros, RCS Nanterre 780 130 175, siège social : Tour Pacific - 11/13 cours Valmy - La Défense – 92800 PUTEAUX.

A propos de Shell

Shell travaille à la construction d'une filière « électricité », depuis sa production, à son achat et à sa vente, en passant par l'approvisionnement direct des clients dans le cadre de sa stratégie qui consiste à fournir une énergie plus propre en fonction de l'évolution du système énergétique mondial. Notre entité « Renouvelables » se développe dans deux axes majeurs : les carburants alternatifs tels que l'hydrogène et les biocarburants et la production d'électricité renouvelable qui comprend l'énergie solaire et éolienne.

Pour plus d'informations : <https://www.shell.fr/>

La Société des Pétroles Shell (« Shell France »), filiale de Shell, commercialise et distribue des produits et services énergétiques : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants pour particuliers et professionnels, bitume, carte mobilité carburants et électrique. Elle dispose d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express sur lesquelles Shell propose des offres multi carburants : diesel, essence, bornes de recharge électrique et depuis fin 2020 du LNG à destination des poids lourds. Shell France dispose également d'une usine de fabrication de lubrifiants à Nanterre. Par le biais de sa filiale Shell Recharge Solutions, Shell France installe

⁶ Basé sur la teneur en hydrocarbures paraffiniques et un niveau significativement plus élevé d'iso-paraffines par rapport aux huiles de base typiques des groupes II et III.

⁷ Sur la base d'une série de résultats de tests de groupe motopropulseur utilisant Shell Helix Ultra ECT C3/SP 0W-30 par rapport à 10W-40, et des essais sur le terrain de 2021 à 2023 utilisant Shell Helix Ultra ECT 0W-20 et 0W-30, menés par des tiers indépendants

des bornes de recharge pour les particuliers et les professionnels mais aussi sur l'espace public par le biais de Shell Recharge et ubitricity.

Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Shell plc » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous », « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers.

Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir ne seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2022 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, le 20 Juin 2023.

Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n° 1-32575, disponible sur le site www.sec.gov.

